

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 084-258402528-20210407-142021-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION N° 14/2021
SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 23 mars 2021	Le mercredi sept avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI Commune de le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune Robion, - Laurent MARIANELLI suppléant de Marc VALERO, membre Commune de Robion - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Gisèle BRUN, membre titulaire, Conseil Départemental - Allison NOSAL, représentante des enseignants
Invités à titre consultatif :	- Karine LANCEZEUX, Directrice Administrative financier et ressources humaines - Jean-François CASOURANG, Coordinateur Pédagogique - Joselyn CABARCOS, représentant des enseignantes - Nicolas CHATENOU, Chargé de mission des Enseignements Artistiques – Conseil Départemental

Proposition d'affectation de résultat 2020

Vu le CCGT

Après avoir entendu le compte administratif 2020, celui-ci présente un excédent de fonctionnement avec un résultat de clôture de + 149.733,16 €

Il est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement de la manière suivante :

En ligne 002 « affectation de l'excédent reporté » en fonctionnement 149.733,16 €

En ligne R1068 « affectation du résultat fonctionnement en investissement » 0 €

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le report au budget primitif 2021, de l'intégralité du résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement en ligne 002 de la section de fonctionnement.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le [REDACTED]

Et publication ou notification
du [REDACTED]

Pour extrait conforme
Président, Yves BAYON DE NOYER

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Siège social : Mairie du Thor